



Bruxelles, le 22.2.2016
COM(2016) 79 final

ANNEX 1

ANNEXE

au

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL

**sur la mise en œuvre de l'aide financière aux pays et territoires d'outre-mer au titre du
11e Fonds européen de développement**

Annexe 1: Répartition des dotations indicatives et secteurs de concentration proposés pour un financement au titre du 11^e FED-PTOM

a) Dotations territoriales indicatives au titre du 11^e FED-PTOM

PTOM	(en millions d'EUR)	Secteur de concentration proposé
Anguilla	14,05	Enseignement
Aruba	13,05	Enseignement
Bonaire	3,95	Développement social – Jeunesse
Curaçao	16,95	Énergies renouvelables
Îles Falkland	5,90	Connectivité et accessibilité
Polynésie française	29,95	Tourisme
Montserrat	18,40	Énergie durable
Nouvelle-Calédonie et ses dépendances	29,80	Emploi et insertion professionnelle
Îles Pitcairn	2,40	Tourisme
Saba	3,55	Énergies renouvelables
Saint-Pierre et Miquelon	26,35	Tourisme durable et connectivité maritime
Sainte-Hélène et ses dépendances	21,50	Connectivité et accessibilité
Saint-Eustache	2,45	Énergie
Saint-Martin	7,00	Eau et assainissement
Îles Turks et Caicos	14,60	Enseignement
Wallis-et-Futuna	19,60	Développement numérique
Total	229,5	

Groenland (Ligne 4 du budget de l'UE)	(en millions d'EUR)	Secteur de concentration
Total	217,8	Enseignement et formation professionnelle

b) Dotations régionales indicatives au titre du 11^e FED-PTOM

Région	(en millions d'EUR)	Secteur de concentration proposé
Caraïbes	40,00	Énergie durable et biodiversité marine
Pacifique	36,00	Changement climatique et biodiversité
Océan Indien	4,00	Observation, gestion, conservation des écosystèmes terrestre et marin
Programme thématique (tous PTOM)	16,00 – 18,00	Changement climatique, y compris la réduction des risques de catastrophe, et énergie durable
Mesures de soutien à l'association des PTOM	2 – 4,00	Assistance technique à l'association des PTOM
Total	100,00	

c) Facilité de coopération technique au titre du 11^e FED-PTOM

Facilité de coopération technique	(en millions d'EUR)	Remarque
Total	8,50	3 millions d'EUR engagés en janvier 2015 (contrats pour 1 million d'EUR à la fin 2015)

La décision d'association outre-mer précise les montants totaux alloués pour les programmes territoriaux et régionaux, ainsi que pour l'assistance technique.

La répartition indicative des dotations territoriales spécifiques tient compte de l'importance de la population, du niveau du produit intérieur brut (PIB), du niveau des dotations FED antérieures et des contraintes liées à l'isolement géographique, ainsi que prévu à l'article 9 de la décision d'association outre-mer.

La répartition indicative des dotations régionales spécifiques reflète la nécessité d'une masse critique pour garantir l'impact recherché et la nécessité d'encourager la coopération entre les PTOM, les régions ultrapériphériques et les ACP, ainsi que les pays tiers, comme souligné dans la décision d'association outre-mer.